

# Ici et ailleurs

## Nominations

La désignation de Mme **Paridaens, Y.** aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles, est renouvelée pour cinq ans à partir du 16 juillet 2004. Mme **Burton, L.** est désignée aux fonctions de juge de la jeunesse à Namur, pour un an prenant cours le 1<sup>er</sup> juillet 2004. M. **Limpens, J.** est désigné aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles pour un terme d'un an prenant cours le 1<sup>er</sup> août 2004. Mme **Rousselle, M.**, président de chambre à la cour du travail de Bruxelles, est admise à la retraite. M. **Clément, Ch.** est nommé conseiller à la cour du travail de Bruxelles.

## Commission d'agrément

M. **Christian Pringels** est nommé membre suppléant de la Commission d'agrément en remplacement de Mme **Geneviève Lacroix**, démissionnaire (AGCF du 10 mars 2004).

## Manifeste pour les Enfants

Le colloque «*Manifeste pour les Enfants*» organisé en 2002 à Bruxelles par le Fonds Houtman en collaboration avec l'O.N.E. avait abordé les multiples difficultés qui accablent l'enfance dans les pays francophones. Les

débats entamés à l'occasion de cette journée se poursuivent sur un site internet : [www.manifeste-enfants.be](http://www.manifeste-enfants.be); inscription sur <http://www.manifeste-enfants.be/forum/profile.php?mode=register>. Ce site devait permettre de susciter des discussions sur base des contributions transmises par les experts, de favoriser une mise en réseau, des collaborations avec d'autres acteurs et, éventuellement, de mettre sur pied des projets communs. Le site contient un agenda des divers colloques prévus sur l'enfance et l'adolescence, des références à de nouvelles publications et de nombreux liens. Divers forums sont ouverts dont un autour de la «*résilience*» comme instrument de diagnostic et comme source de nouvelles pratiques.

## Cabinet aide à la jeunesse

Le cabinet de madame **Catherine Fonck**, ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse aura pour directeur de cabinet : Mme **Bernadette Lambrechts**. Parmi les membres de l'équipe, notons **Benoît Parmentier** (coordinateur de l'Observatoire; détaché au cabinet Nolle sous la précédente législature) et **Patrick van Ypersele** directeurs de cabinet adjoint. **Marc Coupez** (directeur du Toboggan CAS) et **Yves Polomé** (Directeur d'Oxyjeune AMO)

## Un siège pour la FIPE

La **Fédération des Institutions de Prévention éducative (FIPE)**, organisation professionnelle d'employeurs, est déclarée représentative dans la branche d'activité des services d'aide en milieu ouvert dans le cadre de l'aide à la jeunesse (AR 9 juin 2004).

## Tiens... !?!

Peu content d'avoir vu une certaine jurisprudence accorder une aide à des familles sans papiers avec enfants, le Gouvernement a décidé que cette aide ne serait accordée qu'en nature dans des centres d'accueil fédéraux. Les modalités de l'octroi de cette aide s'est peu à peu élaboré : Arrêté royal du 24 juin 2004 (M.B. 1<sup>er</sup> juillet 2004) et circulaire du 16 août 2004.

## ... et le secret professionnel...

Le dispositif relève du surréalisme : c'est l'enfant qui est le demandeur d'aide, qui doit accepter une proposition d'hébergement (toute théorique parce que Fedasil peut en changer à tout moment) et, par dessus le marché, doit prouver que ses parents sont indispensables à son développement et qu'il serait dès lors souhaitable qu'il puisse être accueillis avec eux. Ici encore c'est Fedasil qui obtient un pouvoir exorbitant de

déterminer quels sont les enfants qui ont besoin de leurs parents et quels sont ceux qui peuvent aisément s'en passer.

## ... dans tout ça ?

Si Fedasil se voit accorder un pouvoir quasi absolu sur les familles ainsi maltraitées (sans qu'aucun recours ne soit organisé, bien entendu), les CPAS sont réduits à un travail de récolte d'information et de courroie de transmission. Ils se plaignaient d'être trop souvent réduits à un rôle de «*mister cash*»; ils sont maintenant confinés dans un rôle de caméra de surveillance docile à qui on ne demande rien d'autre que de transmettre des infos.

## La première salve...

Il est certain que ces nouvelles dispositions ouvrent un nouveau contentieux qui va se développer à tous les niveaux : juridictions du travail pour ce qui concerne les refus d'intervention du C.P.A.S., Cour d'arbitrage, Conseil d'État, éventuellement Cour européenne des droits de l'homme. De quoi tenir tout ce beau monde occupé pendant plus d'un an. Mais aussi de décourager bon nombre de personne qui ne voudront pas aller dans un centre et n'auront pas l'information ou l'aide nécessaire pour pouvoir organiser leur défense.

### ... est tirée

L'a.s.b.l. Défense des enfants - International - Belgique - branche francophone (D.E.I. Belgique), dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, rue du Marché aux Poulets 30, et autres, a ouvert le bal en introduisant un recours en annulation du nouvel article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. en même temps qu'un recours au Conseil d'État contre l'arrêté royal du 24 juin 2004 et la circulaire du 16 août 2004.

### Des familles dignes...

Ce n'est d'ailleurs pas qu'en matière d'octroi de l'aide que l'on constate une «*dérive*» vers un éclatement des familles. En matière d'expulsions aussi, on constate de plus en plus souvent que des membres d'une famille sont expulsés alors que d'autres restent en Belgique. Les méthodes utilisées en la matière sont : rafles, descentes dans des quartiers, arrestation des enfants en attendant que les parents se présentent, ... les exemples de cet ordre se multiplient.

### ... de la Gestapo ?

Récemment, une mère a été placée en centre fermé; quelques jours après, on lui amenait, seul, son enfant de 2 ans. C'est la réaction de l'ensemble des «*pensionnaire*» du lieu (tous les détenus, considérant que le centre 127bis n'est pas un lieu adapté aux enfants, ont manifesté en frappant sur les fenêtres jusqu'au petit matin) qui a permis la libération de cette mère et de son enfant.

### Site internet sur le racket

Carrefour J a réalisé un site internet sur la problématique du racket : [www.inforacket.be](http://www.inforacket.be) qui reprend entre autres le compte-rendu de deux journées d'étude organisées en novembre 2003 par ce service, quelques questions-réponses et des adresses utiles. Il n'existait, selon les concepteurs du site que très peu d'informations pertinentes sur le

net; il convenait dès lors de partager avec le plus grand nombre possible de professionnels et d'usagers la réflexion issue de ces travaux.

### Les droits de l'enfant sont gravés...

La section suisse de Défense des enfants international a édité un CD-Rom consacré aux droits de l'enfant. Il s'agit d'un outil didactique rendu très accessible aux enfants qui leur explique ce qu'est cette convention, quels sont leurs principaux droits et ce qu'ils peuvent faire pour les faire respecter. Il s'agit sans conteste d'un excellent outil pédagogique. Si les adresses utiles ne sont valables que pour la Suisse, tout le reste est applicable plus largement. Informations : DEI- Section suisse; Case postale 618 - CH-1212 Grand Lancy 1 à Genève; 00 41 22 771 41 17 ou [dei@worldcom.ch](mailto:dei@worldcom.ch); visitez également leur site internet : [www.dei.ch](http://www.dei.ch).

### ... et s'animent

En Belgique, c'est le CAL (Centre d'action laïque de la province de Liège qui lance une nouvelle initiative de sensibilisation aux droits de l'enfant dans les écoles. Le projet ne se limite pas à bien connaître les droits des enfants ailleurs mais devrait déboucher sur un apprentissage de modes pacifique de résolution des conflits (infos : 02/232.70.40 ou [www.calliege.be](http://www.calliege.be)).

### Un système qui enrichit...

Le Système Intégré de Vigilance Extérieure (SIVE) est un programme extrêmement coûteux, décidé il y a quatre ans sur une base équivalant à 150 millions d'euros (base certainement dépassée depuis), et subventionné par l'Union européenne. Officiellement créé pour lutter contre les trafics de drogue et la contrebande dans les parages de Gibraltar, il est maintenant ciblé aussi sur les fameux «*mi-grants clandestins*».

### ... les trafiquants et les firmes américaines

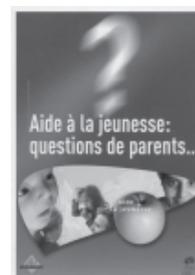
Une technologie multiple est mise au point par le groupe Amper Systemas, qui se vante d'être le leader mondial dans les «*Systèmes de contrôle des frontières*». Entre autres joyeusetés, on notera les caméras thermiques et des radars longue distance capables de repérer une patera (barque) à 10 km (et, à partir de 5 km, compter les personnes à bord). C'est en partie à cause de ce système que les candidats à l'immigration venus d'Afrique via le Maroc se tournent de plus en plus vers la route par les Canaries, plus dangereuse (le nombre de morts de candidats à l'immigration a augmenté dramatiquement ces derniers temps) et plus coûteuse. Une fois de plus, le renforcement des contrôles, avec la bénédiction de l'UE, donne un sérieux coup de pouce au chiffre d'affaires des trafiquants d'êtres humains et des employeurs qui attendent les rescapés du voyage. (Source : Migreurop)

### Engagement citoyen

La Fondation roi Baudouin a lancé avec la collaboration de la plateforme francophone pour le volontariat, un site internet qui vise à stimuler l'engagement citoyen au sein des associations. Le site ([www.yaqua.org](http://www.yaqua.org)) vise à mettre en lien les volontaires et bénévoles avec des associations susceptibles de proposer un travail bénévole.

### Aide à la jeunesse : questions de parents...

L'Administration de l'aide à la jeunesse a publié une brochure visant à informer les parents sur leurs droits lorsque leurs enfants bénéficient d'une mesure d'aide afin, comme l'affirme la propagande officielle, que les parents restent acteur de leur situation. La brochure pose de nombreuses questions auxquelles les parents, confrontés aux services et institutions de l'aide à la jeunesse, cherchent réponse. Elle n'hésite pas à aborder des questions difficiles (ex. : «*Est-il possible de*



déposer une plainte contre un intervenant ?»). La réponse se veut assez consensuelle bien entendu.

Reste à voir si ce sont les parents qui l'utiliseront le plus ou si elle ne servira pas avant tout aux intervenants eux-mêmes. Cette brochure est disponible gratuitement auprès de la DAAJ : 0800/20.000.

### Transparence très temporaire

On croyait la communication du Gouvernement de la Communauté française partie sur de meilleurs rails : l'ordre du jour du premier Conseil des ministres était accessible sur Internet. Las, le compte rendu n'y figure pas et la première réunion est la seule dont on nous a livré le contenu. Est-ce à dire que les tractations secrètes auraient déjà commencé ?

### Bissextile toi-même

Le «*Moniteur*» du 15 juillet 2004 (1<sup>ère</sup> éd.) publie un arrêté du 13 mai 2004 du Collège de la Commission communautaire française qui fixe les statuts des membres non subsidiés du personnel des établissements d'enseignement et des Centres P.M.S. officiels subventionnés dont la COCOF est devenue l'employeur en succédant à la province de Brabant. Le texte se réfère notamment à un arrêté du Collège daté du 29 février 1997.

C'est bien avec cette date que l'arrêté en question était paru au «*Moniteur*» du 13 novembre 1997, et sept ans plus tard son intitulé reste tel.

Surenchère communautaire ?